

LE DROIT DE L'URBANISME POUR LES AGENTS IMMOBILIER

DATE ET DURÉE

1 journée de 7 heures, de 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Agent immobilier
- Pas de prérequis nécessaire

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation en matière d'urbanisme susceptible d'influer sur le métier d'agent immobilier

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Explications concrètes, nombreux exemples à l'appui, projection de documents. Questions-réponses avec les participants afin de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges.
- Différents supports et outils leur seront remis durant le stage.
- La formation sera animée par Christophe CARDOSO : Avocat au barreau de Paris.

CONTENU DE LA FORMATION

Préambule : Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier : 1h

- Remise du code de déontologie
- Rappel des fondamentaux
- Questions – Réponse

Présentation de la réglementation de l'urbanisme ;

- Les outils de planification (plu / scot, etc.) - avec exercice pratique et un PLU en démonstration.
- Les autorisations d'urbanisme (Permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager) - Demande / obtention / exécution.
- Le contentieux de l'urbanisme (contentieux pénal et administratif) - délais de recours / moyens / risques et incidence.

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, les stagiaires signent une feuille de présence.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION :

- 342 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 285€ HT)
- 444 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 370 € HT)
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions aux modules d'une journée : Pack 2 jours (voir bulletin d'inscription), -15% pour 3 inscriptions, -20% pour 4 inscriptions et plus